

**OCTEVILLE-SUR-MER**  
**SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Délibération n° D AF 2016 91 059



**Date d'envoi de convocation : 14 mars 2016**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 26**

**Votants : 29**

**L'an Deux Mil Seize**  
**Le 21 mars**

**Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, Maire.**

**Etaient présents** : M. Jean-Louis ROUSSELIN, M. Alain RICHARD, Mme Françoise DEGENETAIS, M. Didier GERVAIS, Mme Marie-Claude CRESSANT, Mme Michèle GAUTIER, M. Thierry LAFFINEUR, M. Pierre LEVASSEUR, Mme Monique MODESTE, Mme Frédérique VAUDRY, Mme Marie-France BEAUVAIS, M. Patrick SILORET, M. William GRARD, M. Georges LEMAITRE, M. Olivier ROCHE, Mme Christelle DURAND, Mme Anne LANCTUIT, Mme Claire BEAUFILS, Mme Marie-Pierre PIROCCHI, Mme Sandrine LEBARON, M. Denis LEPILLER, Mme Claudine MABIRE, Mme Jeanine MIELLE, Mme Valérie VAST, Mme Françoise CHARLES, M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT.

**Etaient absents** : M. Daniel COIGNET (pouvoir à M. Didier GERVAIS), M. Thierry TOUBHANS (pouvoir à M. Olivier ROCHE), Mme Christine DONNET (pouvoir à Mme Monique MODESTE).

**Secrétaire de séance** : M. Georges LEMAITRE

**Objet** : avis sur le projet de Plan d'exposition au bruit

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**VU** le Code de l'environnement ;

**VU** la loi n° 2003-590 « habitat et urbanisme » du 2 juillet 2003 ;

**VU** le décret n° 97-607 du 31 mai 1997 relatif aux règles de protection contre le bruit et l'aide aux riverains des aérodromes ;

**VU** le décret n° 2012-1470 du 26 décembre 2012 relatif aux modalités d'élaboration des plans d'exposition au bruit de certains aérodromes ;

**VU** le Plan d'exposition au bruit en vigueur, approuvé par arrêté préfectoral du 29 septembre 1982 ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 février 2016 prescrivant le projet de révision du Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome Le Havre - Octeville-sur-mer ;

CONSIDERANT que le plan d'exposition au bruit doit être révisé pour prendre en compte les évolutions du trafic et l'utilisation des indices Level Day Evening Night (Lden) ;

CONSIDERANT que les communes d'Octeville-sur-mer, Sainte-Adresse et Le Havre sont concernées par la révision du Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome Le Havre-Octeville-sur-mer ;

VU le rapport de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'émettre un avis favorable au projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome du Havre-Octeville-sur-mer.

**Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de Plan d'exposition au bruit à la majorité** (contre : M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Mme Françoise CHARLES).

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;  
Pour copie conforme,

Le Maire  
  
**Jean-Louis ROUSSELIN**  


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

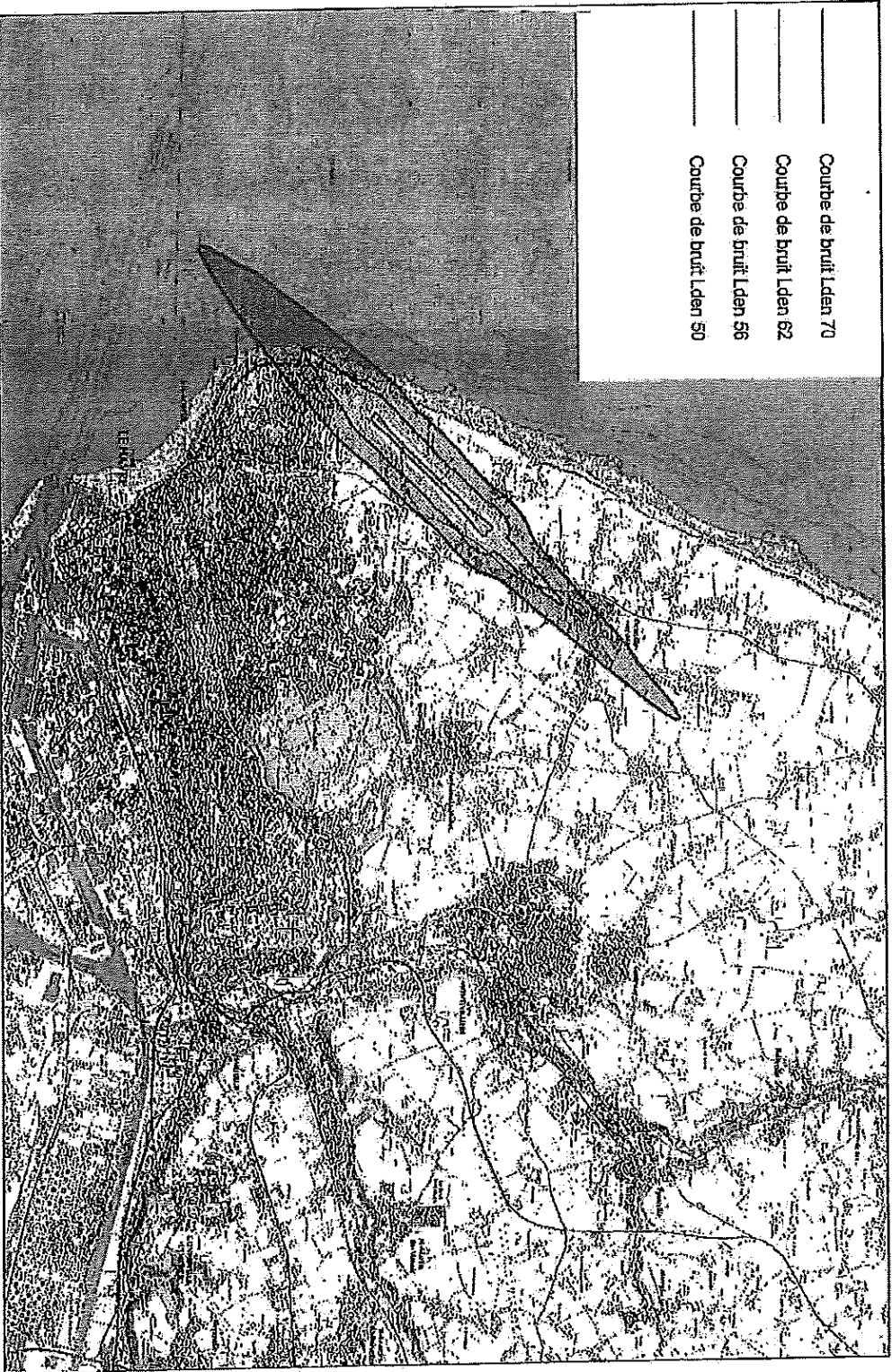
076-217604818-20160321-DAF201691059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2016  
Publication : 22/03/2016



ANNEXE 6 : CARTE AVANT-PROJET DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT



République française

## VILLE DU HAVRE

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 59

### Extrait du registre des délibérations

29

L'an deux mille seize, à dix-huit heures, le lundi onze avril,

Les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 5 avril 2016, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Edouard PHILIPPE, maire.

#### Étaient présents à l'appel nominal :

Edouard PHILIPPE, Luc LEMONNIER, Agnès CANAYER, Agnès FIRMIN-LE BODO, Yves HUCHET, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Sébastien TASSERIE, Marc MIGRAINE, Sandrine DUNOYER, Laurence BESANCENOT, Patrick TEISSERE, Christian DUVAL, Laëtitia DE SAINT NICOLAS, Marie-Laure DRONE, Régis DEBONS, Louisa COUPPEY, Salim TURAN, Karim BENAQUUDA, Bruno BEQUET, Malika CHERRIERE, Natacha CHICOT, Romain COSTA-DROLON, Emmanuel DIARD, Véronique DUBOIS, Solange GAMBART, Linda MAHDJOUB, Michel MAILLARD, Carlos MORAIS, Bineta NIANG, Josépha RETOUT, Florent SAINT MARTIN, Maxime SELMAN, Geneviève SERRANO, Seydou TRAORE, Alix VAILLANT, Sandrine VAUTIER, Richard YVRANDE, Christian BOUCHARD, Collette CREY, Muriel DE VRIESE, Gérald MANIABLE, Alexis DECK, Matthieu BRASSE, Jean-Louis JEGADEN, Valérie AUZOU, Nadine LAHOUSSEINE, Nathalie NAIL, Damien LENOIR et Philippe FOUCHE-SAILLENFEST.

#### Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du code général des collectivités territoriales :

- André GACOUGNOLLE, Ourdia CHATI, Virginie CHEVRIER, Brigitte DECHAMPS, Valérie EGLOFF, Jean-Baptiste GASTINNE, Stéphanie MINEZ et Jean-Luc SALADIN étaient excusés et ont donné pouvoir respectivement à Luc LEMONNIER, Agnès CANAYER, Emmanuel DIARD, Sandrine VAUTIER, Solange GAMBART, Linda MAHDJOUB, Michel MAILLARD et Florent SAINT MARTIN.

Christine DUBOIS et Marjorie VALENTIN étaient excusées mais non représentées.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Romain COSTA-DROLON a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION DELB-20160208

ETUDES URBAINES ET PROSPECTIVE - URBANISME ET PROSPECTIVE - VILLE DU HAVRE -  
AERODROME DU HAVRE/OCTEVILLE-SUR-MER - PROJET DE REVISION DU PLAN D'EXPOSITION  
AU BRUIT (PEB) - AVIS.-

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 112-3 et suivants et R. 112-1 et suivants ;

VU le décret n° 2002-626 du 26 avril 2002 fixant les conditions d'établissement des plans d'exposition aux bruits (PEB) et des plans de gênes sonores et modifiant le code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 septembre 1982 relatif au plan d'exposition au bruit (PEB) des aéronefs de l'aérodrome du Havre/Octeville-sur-Mer ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 février 2016 relatif à la révision du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome du Havre/Octeville-sur-Mer ;

VU le plan local d'urbanisme (PLU) du Havre comprenant le PEB au titre des servitudes d'utilité publique ;

VU le projet de PEB révisé ;

**CONSIDERANT**

- la demande de Mme la préfète, en date du 26 février 2016, sollicitant l'avis du conseil municipal de la ville du Havre sur le projet de révision du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome du Havre/Octeville-sur-Mer ;

- que le zonage du projet de PEB sera moins contraignant pour le Havre et prend en compte les évolutions techniques et organisationnelles visant à réduire le bruit et également les perspectives de développement de l'aérodrome du Havre/Octeville-sur-Mer ;

**Sa commission municipale aménagement, urbanisme, espaces publics et développement durable, réunie le 22 mars 2016, consultée ;**

VU le rapport de M. le 1<sup>er</sup> adjoint au maire, chargé de l'urbanisme ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**- d'émettre un avis favorable au projet de plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome du Havre/Octeville-sur-Mer,**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Pour le Maire et par délégation

Signé le 19 AVR. 2016



Luc LEMONNIER,  
1er adjoint au maire

**ACTE EXECUTOIRE**

Reçu en sous-préfecture le 19 AVR. 2016

Publié le 19 AVR. 2016



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

## AERODROME DU HAVRE OCTEVILLE

### PROJET DE PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT

LISTE DE CONTRÔLE		
SYSTÈME DE COORDONNÉES		WGS 84
PROJECTION		LAMBERT II Carte Greenéckh
CONFIGURATION DES PISTES		Plan principal 04-22
HYPOTHÈSES	Origine	existant de l'aérodrome du Havre-Octeville
	Nombre de mouvements	CT 13110 mouvements MT 2450 mouvements ET 2000 mouvements
MODÉLISATION	Auteur	DSAC-O / DSR / RDD / DD
	Logiciel	INM7.0d
	Vérfication	DSAC-O / DSR / RDD / DD
	Relief	non
	Méthodes de validation	Trajectoires normales, disposition typique
RÉALISATION DU PLAN	Auteur	DSAC-O / DSR / RDD / DD
	Logiciel SIG	Map Info 10.0
	Fond de plan	SCAN 25 IGN
DIFFUSION DU PLAN	Service Destinaire	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Seine-Maritime
	Date	Février 2016

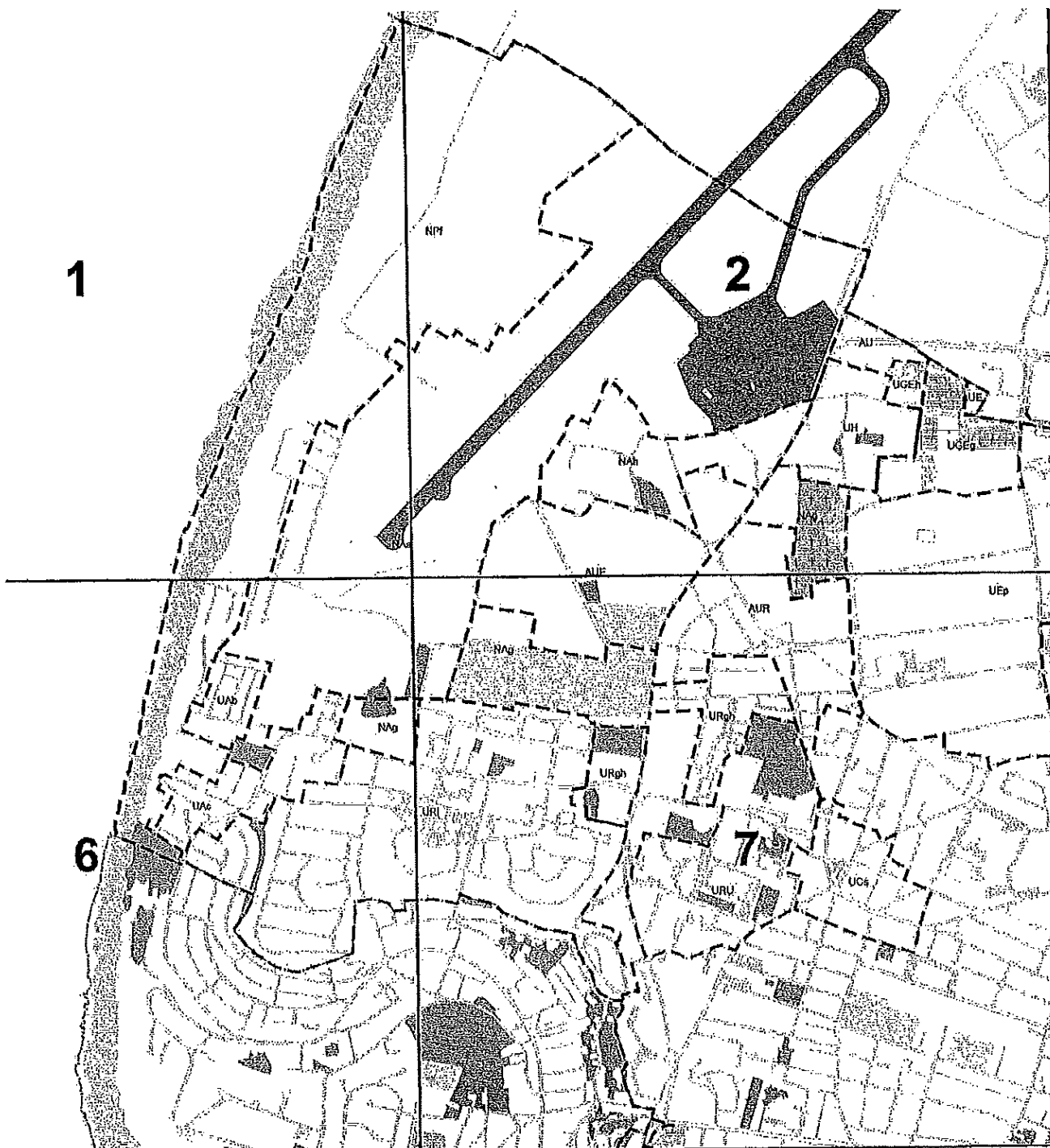
- Courbe de bruit Lden 70
- Courbe de bruit Lden 62
- Courbe de bruit Lden 55
- Courbe de bruit Lden 50

N° PLAN: PBR/DSAC-O/DSR-RDD-DD/DEVLOPPER | date: 03/02/2016 | Echelle: 1/111 000



**DSAC-O**

Direction Générale de l'Aviation Civile  
100 rue de la République - 93100 Montreuil  
Service de l'Environnement, de la Sécurité et de l'Exploitation



VILLE DU HAVRE

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Modification n°3**

Planche d'assemblage

*EXTRAIT*

PLU approuvé le : 19/09/2011  
 Modification n° 1 approuvée le : 14/05/2012  
 Révision simplifiée n°1 approuvée le : 24/09/2012  
 Modification n°2 approuvée le : 17/12/2012  
 Modification n°3 approuvée le : 16/12/2013



Conseil Municipal  
Du 23 mai 2016

Délibération n° 9-230516

**Révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome du Havre/Octeville**  
*Avis du Conseil Municipal*

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe)

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L2121-29 portant sur la compétence du conseil municipal pour régler par ses délibérations les affaires de la commune,

**CONSIDERANT** que le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) est un document élaboré par les services de l'aviation civile, destiné à prévenir les nuisances subies par les riverains des aérodromes et qu'en ce sens, il vise à maîtriser l'urbanisation en limitant les droits à construire et en imposant une isolation acoustique renforcée pour les constructions qui seraient autorisées dans les zones de bruit,

**CONSIDERANT** que ce document d'urbanisme doit être annexé au PLU, et que les dispositions de ce dernier doivent être compatibles avec les prescriptions du Plan d'Exposition au Bruit,

**CONSIDERANT** que les données liées au trafic prises en compte pour le nouveau plan sont celles de 2012 et répertorient 22.719 mouvements avec un trafic commercial s'établissant à 1.708 mouvements et une perspective d'évolution fixée à 2 % par an,

**CONSIDERANT** que la France a en effet adopté en 2002 l'indice de bruit LDEN (Level Day Evening Night) exprimé en décibel « db A », qui représente le niveau moyen d'exposition au bruit des avions en chaque point de l'environnement d'un aérodrome,

**CONSIDERANT** que le niveau des restrictions imposées aux communes évolue évidemment en fonction de leur localisation par rapport à 4 zones du Plan d'Exposition au Bruit et que notre commune n'est concernée qu'à la marge par le zonage proposé par le Plan d'Exposition au Bruit,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- d'émettre un avis favorable à ce Plan d'Exposition au Bruit compte tenu des éléments exposés.

Affichage le :  
Ampliation transmise à :  
Sous-Préfecture - Préfecture  
Secrétariat (2)  
Urbanisme - Compta  
CODAH  
Recueil des actes administratifs/Archivage

Transmis en Sous-Préfecture,  
le 30 MAI 2016

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Hubert Dejean de la Bâtie



Valérie COQUIN  
Attachée Territoriale



DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE MARITIME

-----  
Arrondissements du Havre

-----  
**Extrait du registre des délibérations**  
*du Conseil Municipal de la ville de Sainte-Adresse*  
*23 mai 2016*

L'an deux mille seize, le vingt trois mai à dix huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la ville de Sainte-Adresse convoqué le dix sept mai deux mille quinze conformément à la Loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire.

**Etaient présents :** Madame Claire Mas, Madame Catherine Guignery, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Luc Lefèvre, Monsieur Jean Pierre-Lebourg, Madame Sophie Derudder, Madame Odile Fischer, Monsieur Jean-Paul Bravard, adjoints, Madame Annik Berthelot, Monsieur Antoine Vivien, Monsieur Jean Marc Lefebvre, -Monsieur Michel Malandain, Madame Marie Hélène Fleury, Madame Christelle Msica-Guérout, Madame Stéphanie N'Guyen, Madame Julie Dubosc, Monsieur Régis Lallemand, Monsieur Paul Lafleur, Madame Françoise Martin, Monsieur Elian Pilvin, Monsieur Dominique Jeanne-Dit-Fouque, Monsieur François-Xavier Allonier, Monsieur Jean-Charles Dufait, conseillers municipaux.

**Etaient absents :** Monsieur Michel Harel (pouvoir à Monsieur Lefèvre), Madame Sylvie Molcard (pouvoir à Madame Msica), Monsieur Patrick Gibon (pouvoir à Monsieur Egloff), Madame Isabelle Micheneau (pouvoir à Madame Mas), Madame Laura Fiat (pouvoir à Monsieur Dufait).

-----  
Assistait également Monsieur CANAYER, Directeur Général des Services

-----  
Monsieur Paul Lafleur est nommé secrétaire de séance  
-----

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE  
(CODAH)

Nombre de  
Conseillers en  
Exercice : 47

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille seize, le jeudi 31 mars, à dix-huit heures,

Les Membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Havraise, légalement convoqués le jeudi 24 mars 2016, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville du Havre, sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, Président.

**Étaient présents :**

*Edouard PHILIPPE ; Agnès FIRMIN - LE BODO ; Daniel FIDELIN ; Jean-Paul LECOQ ; Jean-Baptiste GASTINNE ; Christine MOREL ; Florent SAINT-MARTIN ; Hubert DEJEAN DE LA BATIE ; Jean-Louis ROUSSELIN ; Gilbert CONAN ; Daniel SOUDANT ; Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO ; Jean-Louis MAURICE ; Christian GRANCHER ; Laurent GILLE ; Hubert BENARD ; Luc LEMONNIER ; Francis SELLIER ; Pascal LEPRETTRE ; Michel MAILLARD ; Bernard LECARPENTIER ; Florence THIBAUDEAU-RAINOT ; Dominique GRANCHER ; Régis DEBONS ; Sébastien TASSERIE ; Laurence BESANCENOT ; Alix VAILLANT ; Marie-Laure DRONE ; Seydou TRAORE ; Christian BOUCHARD ; Nathalie NAIL ; Damien LENOIR ; Virginie LAMBERT ; Jérôme DUBOST ; Marie-Claire DOUMBIA ; Alban BRUNEAU ; Yves ROSE ; Jean-Gabriel BRAULT ; Claire MAS ; Françoise DEGENETAIS ; Christine DOMAIN ; Sibylle FRANCONY ; Catherine MENARD ; membres titulaires ; Jean-Marie JEANNE ; membre suppléant.*

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, *Valérie EGLOFF, Agnès CANAYER, Pascal CORNU* excusés étaient respectivement représentés par *Agnès FIRMIN - LE BODO, Luc LEMONNIER et Jean-Marie JEANNE*.  
*Françoise MARTIN* était absente et non représentée.

*Agnès CANAYER, Membre Titulaire*, était représentée par *Luc LEMONNIER* et a participé aux travaux de l'Assemblée à partir du dossier n°15.

*Daniel FIDELIN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Membres Titulaires*, ont quitté les travaux de l'Assemblée après le vote du dossier n°15 et 40 et étaient respectivement représentés par *Virginie LAMBERT* et *Gilbert CONAN*.

*Sébastien TASSERIE* a été désigné Secrétaire de séance.

DELB-20160064

AEROPORT LE HAVRE-OCTEVILLE - PROJET DE REVISION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT  
(PEB) - AVIS.-

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2002-626 du 26 avril 2002 fixant les conditions d'établissement des plans d'exposition au bruit des et des plans de gênes sonores et modifiant le code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 septembre 1982 relatif au Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome Le Havre-Octeville ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 février 2016 relatif à la révision du Plan d'exposition au bruit de l'aéroport Le Havre-Octeville, le projet de PEB et le rapport de présentation dudit-projet ;

### CONSIDERANT :

- La demande de Mme la Préfète du 26 février 2016, sollicitant l'avis du Conseil Communautaire de la CODAH sur le projet de révision du Plan d'Exposition au Bruit de l'Aérodrome Le Havre-Octeville ;

- Que le Plan d'Exposition aux Bruits en vigueur date de 1982 ;

- Que le zonage du projet de PEB proposé prend en compte les évolutions techniques et organisationnelles visant à réduire le bruit et également les perspectives de développement de l'aéroport du Havre-Octeville ;

- Que le projet de PEB révisé est moins contraignant pour les parties urbanisées du territoire communautaire concernées (zones A, B et C) et que la zone D, nouvellement créée a pour but de permettre une information des habitants dans un périmètre élargit ;

- Que le projet de PEB sera soumis, par l'Etat, à enquête publique ;

Son Bureau, réuni le 17 mars 2016 consulté ;

VU le rapport de M. le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré ;

### DECIDE

d'émettre un avis favorable au projet de Plan d'Exposition au Bruit de l'Aéroport le Havre-Octeville.

*Sans incidence financière*

### DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

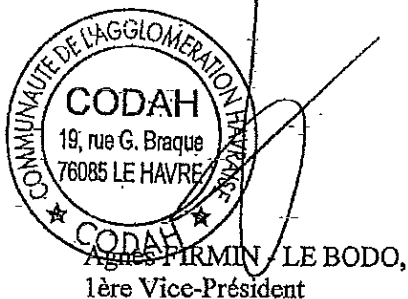
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre

Le Havre, le - 5 AVR. 2016

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président et par délégation



### ACTE EXECUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le - 5 AVR. 2016 -

Publié le - 5 AVR. 2016